

Date de dépôt : 6 juin 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier :

- a) PL 11175-B** **Projet de loi de M^{mes} et MM. Patrick Saudan, Christophe Aumeunier, Jacques Jeannerat, Frédéric Hohl, Renaud Gautier, Pierre Weiss, Ivan Slatkine, Mathilde Chaix, Pierre Conne, Jacques Béné, Nathalie Schneuwly, Nathalie Fontanet, Michel Ducret, Antoine Barde, Alain Meylan ouvrant un crédit d'étude de 500 000 F pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !)**
- b) M 2213-B** **Proposition de motion de M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Lisa Mazzone, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Jean-Michel Bugnion, Yves de Matteis, Sarah Klopmann pour un parc public à la pointe de la Jonction**
- c) P 1992-A** **Pétition pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie les 17 et 24 janvier 2017, sous la présidence de M. Sandro Pistis, pour étudier la pétition 1992, puis le 21 mars 2017, le 4 avril 2017 et le 9 mai 2017, sous la présidence de M. Guy Mettan, pour étudier de manière conjointe la pétition 1992, la motion 2213 et le projet de loi 11175.

Ont assisté à ces séances MM. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances, et Nicolas Huber, secrétaire scientifique ; qu'ils soient remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission. Que M. Sébastien Pasche qui a assuré la rédaction des procès-verbaux de l'ensemble de ces séances, soit également remercié pour sa précieuse collaboration.

Quelques éléments de rappel

Pour faciliter la compréhension de ce rapport et pour expliquer le traitement conjoint de ces trois objets, il me semble opportun de rappeler que j'ai souligné lors de la séance du Grand Conseil du 2 mars 2017 en ma qualité de rapporteuse de majorité que le projet de loi 11175 avait « fait l'objet d'un examen par la commission des travaux il y a près de quatre ans. Depuis, les choses ont évolué, la commission a reçu une pétition pour l'aménagement de ce site et un rapport sur une proposition de motion des Verts - M 2213-A - traitant également de cette question figure à l'ordre du jour de notre Grand Conseil; partant, les auditions auxquelles nous avons procédé demandent à être réactualisées. » Raison pour laquelle « d'entente avec le rapporteur de minorité M. Saudan, (...) ainsi que les groupes concernés, notamment celui des Verts », j'ai proposé de renvoyer les rapports sur le PL 11175 et la M 2213 en commission des travaux.

C'est ainsi que mis aux voix, le renvoi du rapport sur le projet de loi 11175 à la commission des travaux a été adopté par 66 oui et 1 abstention.

Concernant cette même proposition portant sur le rapport sur la motion 2213, M^{me} Christina Meissner, rapporteuse de majorité, a estimé que « Dans la mesure où il est en effet nécessaire d'avoir une vision globale de l'urbanisation et du verdissement de ce secteur, il est cohérent de renvoyer ce texte également à la commission des travaux. », tout comme M. François Lefort, rapporteur de minorité, relevant quant à lui que « (...) la minorité ne s'oppose pas au renvoi en commission de cet objet pour qu'il soit à nouveau traité, en l'occurrence de façon concomitante avec le projet de loi de M. Saudan. » Ajoutant que « Cette motion avait été traitée à la commission d'aménagement, mais il est évident qu'il faut la renvoyer à la commission des travaux, puisque c'est là que l'autre projet de loi a lui-même été renvoyé. »

C'est ainsi que le renvoi du rapport sur la proposition de motion 2213 à la commission des travaux a été adopté par 75 oui et 6 abstentions.

La pétition 1992 quant à elle a été renvoyée en commission des pétitions par le Grand Conseil le 23 septembre 2016 ; cette même commission l'a renvoyé en commission des travaux le 26 septembre 2016 pour traitement

conjoint avec les deux autres objets précédemment mentionnés au vu des discussions déjà tenues en commission des travaux dans l'attente de la plénière devant traiter des deux rapports respectifs.

Pour faciliter ses travaux, la commission des travaux a dans un premier temps pris connaissance de la pétition 1992 qu'elle a traitée seule lors de ses séances du 17 janvier 2017 et du 24 janvier 2017, avant de poursuivre le traitement conjoint de cette même pétition, de la motion 2213 et de projet de loi 11175 lors de ses séances du 21 mars 2017, du 4 avril 2017 et du 9 mai 2017.

Audition de MM. David Simonnin, membre du comité de l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) qui s'occupe de la buvette à la Pointe de la Jonction, Olivier Currat, représentant de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ), Silvio Albino, représentant de l'Association de la Maison de quartier de la Jonction, et d'Alexandre Tasev, membre du Bureau de la Fédération des artistes de la Fonderie Kugler au sujet de la pétition 1992

Lors de son audition en date du 17 janvier 2017, M. Albino précise que le Forum Pointe de la Jonction qui porte la pétition pour la création d'un parc à la Pointe de la Jonction (cf. *Annexe I*), compte encore également parmi ses membres Ecoquartier Genève et le Canoë Club de Genève.

M. Simonnin souligne que cette pétition, signée en 2 mois au cours de l'été dernier, représente la demande d'environ 5500 personnes qui vise à ce qu'à l'issue du déménagement du dépôt des TPG, qui se trouve à l'extrémité de la Pointe, ce lieu soit aménagé en parc public. Plusieurs associations portent ce projet. Cette demande se justifie par le manque d'espaces verts dans le quartier très densément peuplé de la Jonction, lequel participe largement au logement de la population genevoise. Ce même quartier subit en outre une grosse pression durant l'été, puisque les rives du Rhône sont devenues très fréquentées pour la baignade et les barbecues. La construction d'un parc à la Pointe de la Jonction tombe donc sous le sens et le nombre de signatures obtenu témoigne d'un large soutien. Concernant l'invite portant sur la participation des associations du quartier, M. Simonnin souligne que les acteurs du quartier désirent participer au projet pour donner des inputs, notamment au niveau de la conception de cet espace public.

M. Albino ajoute que la plus grande partie de cet espace est en zone de verdure et qu'il n'y a donc pas de transformation de zones à effectuer, mais simplement à faire de cet endroit ce pourquoi il est à la base prévu. Il souligne que le quartier de la Jonction n'a qu'un parc, le Parc Gourgas qui ne représente

que la moitié de la surface du parc à chiens du Parc Bertrand. L'ensemble de la zone prévue à la Pointe pour un parc ne représente quant à elle que 16% du Parc Bertrand. Il s'agit d'une petite surface, mais néanmoins bienvenue en tant que zone de respiration pour les habitants.

M. Tasev indique que, si le projet devait se réaliser, pour le Forum de la Jonction mais aussi pour l'Usine Kugler, il serait important qu'il y ait des relations de bon voisinage avec les TPG et les voisins vivant autour du site. Il précise que l'Usine Kugler a vraiment voulu intégrer peu à peu la notion de bon voisinage au fil du temps dans ces différentes activités. Par ailleurs, au vu de la proximité de l'Arve, il est important de prendre en compte la notion de sécurité, notamment à cause de la fréquentation du parc par les enfants.

Questions des député-e-s

Un député UDC rappelle que le projet de loi déposé notamment par M. Saudan fait également référence, en plus de constructions, à un parc à la Pointe, puisqu'il s'agit à la fois d'une zone verte et d'une zone inondable. Cette zone a donc de toute façon vocation à être un parc. M. Currat précise que l'objectif de la pétition est d'éviter que l'on laisse la parcelle devenir un no man's land pendant des années et donc de prendre un peu les devants afin qu'un aménagement puisse être entrepris dès le déménagement des TPG.

M. Albino précise que les associations ont été reçues par la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève, mais aussi par M. Pagani, Conseiller administratif, mandaté par ses collègues pour répondre à cette pétition. C'est à ce moment-là qu'elles ont eu connaissance des contacts entre la Ville et l'Etat pour faire de cette zone un parc, ce dont elles se réjouissent. Si l'Etat venait à vendre cet espace à la Ville pour en faire un parc, les députés seraient alors consultés, d'où la demande de soutien pour ce projet de parc à cet endroit.

A la question d'une députée socialiste sur le traitement de cette même pétition par le Conseil municipal de la Ville de Genève, M. Simonnin précise que la commission concernée a voté la pétition à l'unanimité et qu'elle devrait donc être votée prochainement par la plénière (*Note de la rapporteuse : elle l'a été en date du 20 mars 2017*). M. Albino ajoute que le Forum a également été reçu par les services du DALE. Pour M. Simonnin, il s'agit d'une question de timing, puisque le déménagement est prévu pour début 2019, en somme dans seulement 2 ans. Il rappelle que le processus de la vente de la parcelle, puis d'un concours, prend du temps ; si l'on ne met pas une impulsion maintenant, on pourrait découvrir après coup qu'il y a à cet endroit un terrain en friche. Il n'y a d'ailleurs jamais eu à leur connaissance d'annonce publique indiquant qu'un parc allait être réalisé à cet endroit. M. Simonnin ajoute enfin

que des motions des Verts, déposées dans ce sens par le passé, ont été refusées, ce qui a conforté les associations dans l'idée que la rédaction d'une telle pétition était nécessaire. Ce parc serait aussi une manière de libérer le sentier des Saules et de mieux gérer l'espace.

Un député V reprend les comparaisons de surfaces évoquées par rapport au Parc Bertrand et souligne en outre que la zone est beaucoup plus peuplée que Champel. Il observe qu'il y a donc eu des contacts entre le DALE et les services de M. Pagani, ce qu'il juge très intéressant. Pourtant, il comprend qu'il pourrait très bien ne rien se passer pendant 2 ans, d'où la nécessité de cette pétition.

Un député socialiste indique avoir connaissance de plaintes de la part des habitants du côté de St-Jean par rapport aux nuisances liées aux barbecues. Il se demande comment les auditionnés comptent gérer le parc par rapport à ce type de nuisances. M. Currat souligne, en tant qu'habitant du quartier, que le gros avantage du parc est qu'il constituerait une zone quelque peu à l'écart des habitations, ce qui pourrait atténuer la pression subie au niveau des habitations incommodées par les nuisances le long du sentier des Saules.

M. Tasev estime en outre que ce parc constitue une opportunité pour une meilleure gestion globale de toute la zone, y compris le sentier des Saules, notamment en travaillant avec le Forum de la Jonction. M. Albino mentionne que, lorsque ce forum s'est créé il y a environ 5 ans, il s'est agi tout de suite d'intégrer les usagers du lieu, comme le Canoë Club par exemple, car l'on sait bien que la coexistence de publics variés dans un espace peut générer des problèmes. Il relève que la grande fréquentation du Sentier des Saules fait que le Canoë Club subit des déprédations. Il faut donc un espace qui soit le plus ouvert public et où chacun puisse trouver sa place, en tenant compte des remarques des personnes qui subissent au quotidien les nuisances découlant de la situation actuelle.

Pour M. Simonnin, il convient de bien se rendre compte que la largeur du Sentier des Saules est minime et que l'on ne peut pas non plus empêcher les habitants d'aller se baigner à cet endroit. Il est donc demandé aux pouvoirs publics de s'intéresser à ce mouvement et de l'accompagner de manière intelligente avec des aménagements et une signalétique. Il estime en effet que l'on peut plus facilement dire aux gens d'aller faire des barbecues à un endroit précis s'il y a des infrastructures appropriées. Par ailleurs, la question de la musique relève surtout d'une question de police ; il y a eu des engagements de la police municipale à ce sujet et cette dernière doit pouvoir tenir ces engagements. Il s'agit d'une question publique et l'Etat et la Ville doivent se mettre d'accord pour résoudre les problèmes et accompagner ce qui se passe à cet endroit.

Une seconde députée S relève qu'il y a aussi eu ce type de problème à la Promenade des Lavandières et que cela a en effet changé grâce à l'arrivée de la Barje. Elle se demande par ailleurs si le Forum a déjà réfléchi à l'aménagement et à la gestion du parc avec plus de précision que ce que mentionne la pétition. M. Albino relève que le Parc Gourgas est un bon exemple de gestion participative, mais il souligne que le processus a été compliqué, que celui-ci a duré pratiquement 12 ans et que ce n'est pas gérable de demander aux habitants de suivre un projet pendant aussi longtemps. Il ajoute que si l'on laisse s'installer un no man's land, c'est potentiellement des nuisances en plus qui vont se produire et ce n'est donc pas gérable. Il n'existe pas pour le moment un projet ficelé, mais ces prochains mois seront l'occasion d'élaborer un projet en intégrant les différents acteurs du quartier.

M. Tasev indique un contact avec une personne de l'HEPIA qui peut apporter son expérience, mais subsiste la volonté de démarrer avec des gens du Forum. M. Albino souligne une nouvelle fois que l'idée est vraiment de travailler avec les habitants et les usagers, en somme avec des personnes qui ont la connaissance des lieux et de la situation actuelle. Il précise que l'architecte qui a suivi le projet du Parc Gourgas est décédé en cours de processus. Le travail développé faisait l'objet d'un dialogue constant entre les usagers et ce professionnel. Il estime que le parc est aujourd'hui à 80% une réussite par rapport à ce qu'il aurait pu être, si la personne en charge n'était pas décédée. Enfin, on peut certainement réduire les oppositions si l'on s'exprime en amont.

M. Simonnin relève qu'il y aurait d'abord une phase de préparation du projet avec des échanges et des informations que les usagers feraient remonter vers les architectes et les autorités ; viendrait ensuite la phase d'exploitation du lieu, avec plusieurs associations impliquées, comme ce qui a pu se faire à l'époque aux Bains des Pâquis, en somme quelque chose à mettre en place avec les différents services, pour une gestion sur le long terme.

Un député MCG relève qu'il est effectivement prévu un parc à cet endroit, la partie baignade dans le Rhône étant prise en charge par l'Etat, avec notamment des mesures de sécurisation de l'endroit. Il observe que pour le moment, les personnes auditionnées semblent avoir obtenu pleine satisfaction puisqu'elles ont été reçues par M. Pagani, la commission des pétitions de la Ville, la commission des travaux et le DALE. Ce député se demande si les personnes auditionnées ont une idée plus précise de l'aménagement du parc et s'elles savent comment juguler les nuisances pour les habitants de Saint-Jean. En effet, en créant à cet endroit un parc, on risque peut-être d'avoir plus de bruit, plus de grillades et plus de fêtes le soir.

M. Simonnin rappelle le cas de la Barje précédemment évoqué, où un projet de prévention s'est mis en place. Il souligne qu'il y a en effet de la prévention à faire également à cet endroit, en termes de nuisances, mais aussi de baignades et de drogues. Ainsi, cet été, le projet de prévention a été déplacé sur le Sentier des Saules ; il s'agit d'une médiation faite par des pairs, dans un partenariat entre les associations et la Ville de Genève.

M. Simonnin ajoute que, s'il y a des endroits mieux dévolus aux barbecues, le parc va constituer alors une partie de la résolution du problème et améliorera la prévention, au lieu de renforcer le problème des nuisances. On va donc avec ce parc dans la bonne direction. M. Albino souligne que l'une des raisons pour lesquelles les problèmes sont si aigus au Sentier des Saules est que le sentier est petit et qu'il y a vraiment beaucoup de monde ; il y a donc un besoin urgent d'autres espaces. Il relève que les gens ne vont que de ce côté, mais si demain, les zones de barbecues sont organisées du côté du Bois de la Bâtie, on permettra alors une dispersion des personnes et une réduction des nuisances au pied des habitations le long du Sentier des Saules. Il ajoute que la présence de travailleurs sociaux réduit aussi une partie des nuisances et donc que l'on aura beaucoup moins de problèmes si l'on met en place un lieu où ces derniers sont présents ; le fait que les travailleurs sociaux soient présents incite en effet les faiseurs de nuisances à ne pas venir.

Ce même député MCG demande des précisions quant à cette présence. M. Simonnin indique qu'actuellement, la présence de l'ARV au travers de la buvette associative s'est faite pendant 3 mois en 2016 et que cette année, un essai pour une ouverture de mi-mai à mi-septembre par rapport à la fréquentation des personnes sera effectué. La zone d'influence à cet endroit fait sens puisque l'association dispose notamment d'une trousse à pharmacie et de bouées et qu'elle peut faire remonter des choses. Elle assume la promotion de la scène culturelle locale et le fait qu'elle soit là, stabilise au fond la situation. L'association n'a pas pris sur tout le sentier, mais que le fait qu'elle soit à cet endroit, change quand même la donne. Il indique enfin qu'au niveau du financement, elle bénéficie d'un budget de F 250'000, avec environ 80 à 90% d'autofinancement. Elle arrive maintenant à payer des gens et s'en sort tout juste s'il fait beau. M. Simonnin relève avoir néanmoins besoin d'un petit soutien car, s'il ne fait pas beau, l'association ne rentre alors plus dans ses frais.

M. Albino ajoute que tous essaient de créer des synergies avec toute une série d'acteurs associatifs, publics et privés. Soit un maximum d'intervenants différents, à des heures différentes.

Poursuite des travaux

Le Groupement d'habitants des Berges du Rhône ayant sollicité une audition, la commission des travaux n'y voit aucune objection.

Audition de M. Paolo Giocondo et de M^{me} Diane Stroer du Groupement des habitants des Berges du Rhône

Lors de son audition en date du 24 janvier 2017, M. Giocondo souligne que le Groupement des habitants des Berges du Rhône n'est pas contre le projet de création de parc à la Pointe de la Jonction, mais qu'il est inquiet quant aux nuisances qui pourraient découler de ce projet. Les membres du Groupement habitent tout près du Sentier des Saules, à la Rue des Pêcheries. Ils se sont opposés aux différents projets d'aménagement prévus le long du sentier, mais le parc est une bonne idée, même s'ils craignent que les infrastructures attirent d'autant plus des personnes dans la zone. Ils ont pris connaissance du projet, mais ne savent pas comment ce projet sera créé, quelles études seront faites, s'il y a une analyse du nombre de personnes qui pourront le fréquenter, quels seront les horaires, les interdictions, les contraintes et les règlements qui devront être appliqués. Il souligne une nouvelle fois qu'ils ne sont pas contre le projet, mais désirent que, si le projet doit se faire, il soit revu dans sa globalité, notamment au niveau des aménagements qui précèdent la Pointe et qui sont proches des habitations. Il souhaite également que les riverains qui ne font pas partie de l'association, puissent être concertés dans le cadre des aménagements. Il précise qu'actuellement, en été, ils vivent fenêtres fermées à cause de la fumée des grillades, du bruit et des autres nuisances.

M^{me} Stroer souligne quant à elle que les riverains subissent ces nuisances de manière violente et que la zone des falaises de Saint-Jean subit également ces dernières. On parle souvent des gentils baigneurs et des gentils cyclistes, mais on oublie souvent de dire qu'il s'agit d'une zone habitée et protégée au niveau de la nature, puisqu'il s'agit d'une zone de nidification. Elle considère que, depuis 2011, le moment où le Sentier des Saules a été aménagé, la situation se péjore chaque année, raison pour laquelle les membres du Groupement sont inquiets pour l'avenir de cet endroit, d'autant plus que le sentier est long de 800 mètres, avec seulement 10 mètres de large et que l'on compte jusqu'à 2000 personnes les jours de beau temps, malgré son étroitesse.

M. Giocondo précise que les habitants concernés appellent régulièrement la police municipale, laquelle ne fournit aucune réponse, vu le manque d'effectifs pour empêcher les nuisances, ce qui génère d'autant plus d'inquiétudes chez les riverains de la zone.

Questions des député-e-s

Un député UDC aimerait connaître les rapports du Groupement avec l'association qui gère la Buvette de la Pointe de la Jonction. M^{me} Stroer relève qu'il y a effectivement une association qui gère cette buvette, mais elle indique que les membres du Groupement n'ont néanmoins pas de contacts avec elle. Elle estime qu'ils sont un peu les oubliés du quartier et ajoute qu'ils n'ont pas eu de contacts avec les initiants de la pétition. Ce même député demande s'ils ont été entendus par les autorités de la Ville de Genève. M. Giocondo indique que celles-ci ont promis que tout serait réglé, après qu'ils aient écrit à deux reprises à M. Barazzone.

M. Giocondo précise encore que, les jours de beau temps, les premiers utilisateurs du sentier arrivent dès 10h le matin et que les nuisances durent jusqu'au soir ; des fêtards mettent des cartons pour dormir le long des berges et sur les bancs. Des personnes viennent avec des barbecues et des chapiteaux qu'elles construisent.

M^{me} Stroer fait passer quelques photos à la commission (cf. *Annexe 2*) et souligne, en montrant une photo de nombreux cartons de bières, que les gens boivent de manière conséquente à cet endroit. M. Giocondo estime que, quand bien même des panneaux indiquent où les gens peuvent faire des grillades, etc., en cas de dérapage, la police municipale est incapable d'intervenir, car elle se trouve en situation de faiblesse et en manque d'effectifs.

Ce député relève encore qu'il semblerait qu'il y ait un accord pour faire un parc, avec une zone délimitée pour la zone pique-nique et une autre zone pour les baignades. M. Giocondo rappelle la densité du quartier ; le parc devrait canaliser les personnes voulant faire des grillades et profiter du beau temps, même si M. Giocondo pense que cela ne va pas suffire à canaliser tout le monde sur la Pointe.

M^{me} Stroer ajoute quant à elle que la configuration de la Pointe laisse penser que le parc devrait faire l'objet d'une fermeture, avec des horaires, pour éviter les débordements nocturnes. Si tout le monde veut manger au même moment, quelques grills ne vont pas suffire et les gens continueront à faire des grillades le long du sentier. M. Giocondo remarque que la fumée se déplace avec le vent, même si l'on canalise les gens à un endroit. Si la police n'intervient pas, les interdictions de feux, notamment au pied des arbres, continuent et deviennent alors considérés comme autorisés.

Un député MCG désire savoir combien de membres regroupe leur association. M. Giocondo indique qu'il s'agit d'un groupement de personnes qui font partie d'une copropriété et non d'une association à proprement parler, mais que le Groupement commence à avoir des contacts avec d'autres

personnes, notamment avec des habitants de St-Jean. Ce même député suggère que le Groupement décrive les aménagements que l'Etat ou la Ville ont mis en place et qu'il dénonce. M. Giocondo évoque les pontons et les bancs posés du Pont Sous-Terre jusqu'à la Pointe ; il relève qu'il y a aujourd'hui un projet pour agrandir ces zones, ce à quoi le Groupement s'oppose. Il considère qu'il n'y a pas de réflexion sur la question et aucune concertation. Le règlement interdit les grillades sur les balcons, mais dans les faits, il y a d'autres personnes qui en font à proximité, le long du sentier. En outre, il observe qu'il n'y a qu'un module de toilettes publiques sur le sentier, au niveau de la Rue de la Truite, ce qui est largement insuffisant compte tenu du nombre de personnes fréquentant les lieux.

M. Giocondo souligne n'être pas contre la baignade. Ce même député comprend de l'exposé que le Groupement souhaite que le parc puisse se faire, qu'il soit réservé pour les grillades et que le sentier devant les immeubles concernés soit réservé à la baignade et aux bains de soleil. M^{me} Stroer souhaite que le projet s'inscrive dans une étude par rapport au quartier, aux logements et aux zones de verdure, et que celui-ci soit repensé dans sa globalité.

Ce député rappelle encore qu'avant les baigneurs, la promenade était un WC ouvert pour chiens. M^{me} Stroer indique que les habitants en viennent à regretter cette situation. M. Giocondo estime en effet que les odeurs de déjections canines ne sont rien par rapport à la fumée dégagée par les barbecues.

Un député PLR relève que ce qui se passe dans cette zone, se passe aussi dans d'autres parties de la Ville, notamment dans certains parcs, par exemple dans le Parc de la Grange ou dans celui des Eaux-Vives. Il considère qu'il y a une perte de maîtrise et des incivilités en augmentation ; il rappelle que le Grand Conseil a pourtant récemment voté à l'unanimité une motion sur les déchets. Concernant ces derniers, il se demande s'ils ramassés tous les matins. M. Giocondo indique que la balayeuse passe tous les matins, week-end compris, et qu'il y a en outre des containers, pour le verre, le pet, etc. La voirie a donc du travail et cela génère un coût.

Ce même député souligne que 60 millions viennent d'être votés pour la plage des Eaux-Vives, ce qui devrait permettre théoriquement de souffler. Il relève que le Parc Hentsch a des conditions très strictes et qu'il n'est par exemple pas question de faire un feu à cet endroit. Il considère de manière générale que les habitants doivent être, avec les autorités, dans la cogestion de ces lieux. Il estime qu'il est donc important pour les auditionnés de revendiquer la cogestion de ce parc. M. Giocondo regrette que l'on n'ait pas interviewé les riverains proches pour les aménagements du Sentier des Saules ; des

propositions auraient pu être formulées. Le coin est formidable ; il convient de le mettre en valeur, mais sans réflexion et sans règlement, on va vers l'échec.

Une députée socialiste observe que la Pointe de la Jonction est en zone de verdure et que, si l'on enlève le dépôt des bus, alors soit on laisse la zone en friche, soit on ferme totalement le périmètre, soit on en fait un parc. Le fait de tout fermer ne pourrait que générer inévitablement des problèmes, notamment au niveau des baignades. Il y a, dans ce projet, une obligation de collaborer de la part des initiants et des riverains, avec un travail d'aménagement cogéré, dans le but de changer la donne, puisque tout le monde se rend compte qu'il y a un débordement. M. Giocondo rappelle que le Groupement n'est pas contre le projet, mais contre l'utilisation des infrastructures qui ne respecte pas la liberté d'autrui.

Cette même députée a de plus en plus l'impression que l'on ne peut plus laisser la situation actuelle comme elle est et qu'il faut pouvoir construire un projet. M. Giocondo rappelle que le Groupement n'est pas contre le projet, mais contre l'utilisation des infrastructures qui ne respecte pas la liberté d'autrui ; il ajoute qu'il aimerait lui-même aussi profiter de la baignade, du sentier et du parc, mais en respectant la liberté de chacun. M^{me} Stroer souligne quant à elle que les rives du Rhône se situent en zone protégée, puisqu'il s'agit d'une zone de nidification pour les oiseaux migrateurs. Genève a d'ailleurs signé la Convention de Ramsar, relative aux zones humides d'importance, et la Pointe fait partie de l'accord. A cet égard, il s'agit de travailler avec des acteurs liés à la nature, comme par exemple Pro Natura. Il vaut donc mieux aller dans ce sens, plutôt que de ne rien faire du tout.

Un député socialiste observe qu'en Suisse, il y a des cours d'eau où les gens se baignent, comme à Bâle ou Berne, et où il n'y a aucun problème. Il relève vivre les mêmes expériences au bord de l'Arve et avoir même pensé une fois qu'il y avait un incendie à cause de la quantité de fumée dégagée par les barbecues. Selon lui, les personnes auditionnées ont le droit comme tout le monde à 8 heures de sommeil. Il comprend donc leurs revendications. Néanmoins, il comprend aussi le point de vue des habitants de Genève, dont la population augmente, et auxquels il faut pouvoir offrir en été des possibilités de baignade. Il se demande si le Groupement a pris contact avec les autorités de la Ville de Genève. M. Giocondo répond qu'il a contacté directement M. Barazzone et que ce dernier a répondu qu'il veillerait à ce qu'il n'y ait plus de débordements. Néanmoins, il observe que les policiers municipaux ne font pas le poids face à la foule et qu'ils ne viennent donc plus.

Un député Vert considère que les témoignages et les photos sont convaincants ; ils montrent le manque de respect de certains utilisateurs de la zone. Il se demande donc si le projet de parc ne pourrait pas être l'occasion de

remédier à ces problèmes, d'autant plus qu'il s'agit en effet d'une zone de nidification des oiseaux. Ce parc pourrait être l'occasion de supprimer le capharnaüm qui cause du tort à l'environnement et aux riverains. Ce que comprend M. Giocondo, à condition que l'on respecte les riverains.

Poursuite des travaux

Un député MCG, tout comme un député UDC, souhaite l'audition de M. Barazzone en sa qualité de conseiller administratif, responsable tant de la sécurité que des parcs et promenades.

L'audition de M. Barazzone est acceptée par 8 pour (3 S ; 1 V ; 1 UDC et 3 MCG), 3 contre (3 PLR) et 3 abstentions (1 DC ; 1 UDC et 1 EAG).

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif de la Ville de Genève, en charge du département de l'environnement et de la sécurité, accompagné de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du service de la sécurité et de l'espace publics

En préambule à cette audition en date du 21 mars 2017, M. Huber précise qu'il a été indiqué à M. Barazzone qu'il pourrait également être, en plus de la pétition 1992, être entendu sur la motion 2213 et le projet de 11175. M. Barazzone a indiqué accepter être également entendu sur la motion 2213, mais pas sur le PL 11175, lequel concerne plutôt le département des constructions et de l'aménagement sous la responsabilité de M. Pagani.

M. Barazzone indique que la pétition est la même qui a été déposée en Ville de Genève et qui a été acceptée la veille à l'unanimité par le Conseil municipal. Le contexte est donc assez favorable à la création d'un parc, puisque la zone est peu équipée en espaces verts et que ce parc créerait un poumon de verdure ; il y voit donc beaucoup d'avantages. Il ajoute que le Bois de la Bâtie est assez proche et qu'il s'agit à la fois d'un bois, d'une forêt et d'un parc, en somme également un espace vert assez important. Ce lieu doit aussi être valorisé et il convient de prendre en compte son potentiel. Une demande de crédit pour valoriser le potentiel du site du Bois de la Bâtie et le rénover va être en ce sens déposée. Ces deux zones sont désormais en plein centre de la ville.

M. Barazzone rappelle que l'Etat est actuellement propriétaire de la parcelle et souligne que la Ville gère un certain nombre d'espaces verts, tout en précisant que la Ville n'a néanmoins pas les moyens de gérer un parc de cette taille, sans une compensation financière. Il faudra donc penser à ses coûts de fonctionnement. Il désire en outre sensibiliser la commission sur le fait qu'il faut prendre en compte les usagers du quartier. La zone est fantastique en termes de potentiel, mais elle est aussi dangereuse, notamment du fait qu'il

s'agit d'un lieu où se rejoignent le Rhône et l'Arve, qu'il y a des différences de température de l'eau et que le courant est à cet endroit extrêmement fort. Beaucoup de gens malheureusement se noient et l'on n'en entend que peu parler dans les médias. C'est pourtant une préoccupation régulière du SIS.

S'agissant du bruit, M. Barazzone relève que les habitants du quartier, surtout de St-Jean, se plaignent régulièrement des bruits générés par la fréquentation de ces lieux. Il considère donc qu'il faut avoir conscience que la création d'un parc, en refusant la musique et les animations, serait quelque chose d'incohérent. Si l'on crée un parc à cet endroit, il s'agira d'un lieu de vie et donc il y aura forcément les nuisances qui vont avec. Il faut par ailleurs tenir compte de l'avis des habitants qui aujourd'hui se plaignent de manière insistante du bruit causé en soirée, notamment durant les périodes estivales, par les gens qui fréquentent les lieux. Une présence régulière de la police municipale dans la zone pour faire de la gestion est nécessaire afin de calmer le jeu et de discuter. Il s'agit d'un lieu difficile d'accès pour les véhicules de voirie et dans la cadre de la création d'un parc, il faudra également penser à ces questions spécifiques d'accès.

Questions des député-e-s

Une députée socialiste souligne qu'un parc n'est pas censé regrouper tous les usages divers et variés et se demande donc au fond quel type de parc M. Barazzone envisage, en termes d'usage. Par ailleurs, elle relève que certains habitants proches se plaignent des nuisances, mais en particulier de l'usage intensif des berges du Rhône. A ce propos, elle se demande ce qui a présidé à l'installation de barbecues par la Ville le long des berges et quels sont les contrôles qui sont effectués auprès des personnes qui fréquentent ces lieux, parfois jusqu'à tard dans la nuit. En outre, elle aimerait savoir qui est responsable du contrôle et s'il y a des agents de la sécurité municipale qui passent régulièrement pour les questions de nuisances sonores, de déchets, etc. ou alors si au contraire, il est estimé qu'il s'agit du rôle de la police cantonale. Elle considère en effet qu'il est important de résoudre ce type de questions afin de permettre un usage intéressant des lieux, qui corresponde vraiment à la demande du Conseil municipal et qu'il n'y ait pas de problèmes particuliers dans le futur.

M. Barazzone indique que, pour le moment, il n'y a pas eu encore de discussion quant au type spécifique de modèle à mettre en place, mais il considère que l'idée d'un parc est néanmoins intéressante compte tenu du contexte, même s'il faut prendre en compte les nuisances. Concernant les contrôles, il relève qu'il s'agit de la police municipale, mais il souligne qu'il faut oublier d'emblée l'idée que la police municipale puisse gérer totalement les très nombreuses personnes qui fréquentent les lieux, car cela n'est pas

gérable. Il relève que, lorsque l'Etat a favorisé l'accès à ces lieux, il n'a pas pensé aux conséquences négatives que cela allait générer ; la Ville s'est retrouvée à devoir gérer tant bien que mal les problèmes collatéraux. On n'arrivera pas à faire respecter toutes les interdictions, en particulier le soir, et les nuisances et les plaintes vont de toute manière s'accroître si l'on crée un parc.

M. Pizzoferrato souligne que de mai à octobre, il y a une patrouille affectée tous les soirs à ces lieux de 19h à minuit, et jusqu'à 3h du matin le weekend, qui passe en tout cas 3 ou 4 fois, s'il n'y a pas d'appel à la centrale d'engagement de voisins qui se plaignent. La présence policière est donc assurée, mais elle ne suffit pas pour garantir l'absence de nuisances compte tenu du nombre élevé de personnes fréquentant le site. Les gens sont par ailleurs avinés ; une certaine solidarité s'instaure parfois entre les usagers à l'encontre de la police et les ordres des agents ne sont alors plus écoutés. Il estime que, s'il y a demain un parc, ce sera le rôle de l'administration cantonale de répondre à ce besoin. Il souligne qu'il s'agit souvent de personnes qui souhaitent manger sur place et rester longtemps en écoutant de la musique. Si l'on interdit ces pratiques dans le parc, on ne répond donc pas aux besoins exprimés. Il faut néanmoins aussi répondre aux plaintes des habitants du quartier. Les voisins de St-Jean sont particulièrement touchés et les services reçoivent de leur part environ 10 appels par week-end car la musique, même si elle n'est pas à fond, résonne à cause de la typologie du lieu qui crée une caisse de résonance et empêche alors les habitants de dormir.

M. Barazzone ajoute des grills fixes ont été installés pour contenir les grills sauvages, ainsi que des toilettes et des centres de récupération. Il précise par ailleurs qu'à la Barje, un travail de prévention par rapport au deal et à la récupération de déchets a été conduit.

Cette même députée observe que les pétitionnaires impliquent les associations du quartier et s'interroge sur les actions de prévention de la Ville qui sont faites ou envisagées pour traiter les cas de nuisances et évaluer la gestion des déchets. Elle se demande enfin si la Ville a déjà envisagé d'enlever les barbecues, car elle relève que les voisins n'ont jamais eu de reproches envers les baigneurs, mais spécifiquement envers les personnes qui font des barbecues et génèrent notamment beaucoup de fumée.

M. Barazzone souligne que ce ne sont pas les barbecues de la Ville qui ont amené les nuisances, puisque les gens faisaient des barbecues et écoutaient de la musique déjà bien avant. Il précise ensuite que la Ville a reçu la plupart des gens qui se sont plaints des nuisances et essayé de voir avec eux ce que l'on pouvait faire. Des panneaux pour inciter les gens à trier leurs déchets ont été installés et deux semaines après, ils étaient totalement détruits.

Un député socialiste souligne qu'à l'automne dernier, le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a effectué des tests pour le bruit et que 90% du temps, on était en dehors des normes sonores. Le SABRA a alors émis des réserves en ce qui concerne la création d'un parc à la Pointe de la Jonction. Il se demande donc quelles mesures M. Barazzone entend prendre pour limiter les bruits éventuels et s'il envisage par exemple de mettre des grilles le soir pour fermer le parc.

M. Barazzone souligne que le parc ne sera pas fermé la nuit, car ce n'est pas la politique de la Ville ; il pense que cela n'aurait aucun sens. Il prend l'exemple de Plainpalais et observe que les gens qui déménagent à cet endroit, aux abords de la Plaine, savent que c'est un lieu de nuisances ou en tout cas, un lieu d'activités. Il précise que la Ville ne pourra pas prendre davantage de mesures que celles prises aujourd'hui ; le Conseil administratif se refusera certainement à fermer le parc la nuit, même si cela a parfois été imposé par legs pour d'autres parcs, comme celui de la Grange.

Un député UDC observe qu'il s'agit d'une zone de verdure et que l'on pourrait donc quasiment déjà la considérer comme un parc, une fois que les TPG auront enlevé leur couvert. Il comprend que M. Barazzone a indiqué que l'intention n'était pas de faire un parc, car la Ville n'a ni les moyens ni le personnel nécessaire pour gérer un parc supplémentaire. M. Barazzone indique qu'il n'a pas exactement dit cela, mais que c'est M. Pagani qui est en discussion avec le Conseil d'Etat pour savoir si l'on peut faire un échange, c'est-à-dire que le Canton vende la parcelle à la Ville de manière à en faire éventuellement un parc. Il y a donc une volonté de la part de certains habitants, et peut-être également du Conseil administratif - ce qui n'a pas encore été discuté-, de créer un parc compte tenu des besoins, mais il désire attirer l'attention sur le fait qu'il faut aussi tenir compte des aspects négatifs qu'un tel parc pourrait engendrer. Il relève en outre que la Bâtie est aussi une zone de verdure et qu'il n'y a pourtant pas des milliers de personnes qui vont se mettre au milieu de la forêt.

Ce même député précise que le Bois de la Bâtie est une zone « bois et forêt » ; il relève une forte volonté de faire ce parc, mais que, si rien ne se fait, cela restera alors une friche, ce qui risque de créer une zone de non-droit que certaines populations vont s'approprier. Il estime qu'alors, de toute manière, la Ville devra agir et la police municipale également. M. Barazzone rappelle que le foncier appartient au canton et que le Conseil d'Etat a proposé un certain nombre de projets pour valoriser la zone. Il considère donc que cela ne veut pas dire que, si le dépôt des TPG part, cela restera vide après coup. Il ajoute en outre que, lorsque l'on crée des installations au bord du Rhône pour accueillir des gens, on incite ces derniers à venir, raison pour laquelle il affirme que, si

L'on fait parc, il faudra alors assumer que le lieu devienne une zone de loisirs qui va forcément engendrer un certain nombre de nuisances.

Un autre député UDC observe que M. Pizzoferrato a indiqué qu'il y a souvent des plaintes le week-end, car les gens font des barbecues jusque tard dans la nuit, ce qui génère des nuisances sonores. Il se demande s'il y a eu des frictions entre les usagers de lieux et les agents municipaux qui interviennent. M. Pizzoferrato répond qu'il y a eu parfois des frictions, mais sans blessure. Plus la nuit avance, plus les gens risquent d'être avinés, voire sous l'emprise d'autres substances. L'année dernière, il a fallu demander à deux reprises des renforts de la police municipale, mais néanmoins pas de la police cantonale, pour faire usage de mesures de contraintes.

Ce même député aimerait savoir si les forces de l'ordre se sentent menacées dans leur intégrité. Pour M. Pizzoferrato, dans l'ensemble, cela se passe plutôt bien, mais au-delà de 22h, on ne se déplace pas à moins de 4 personnes pour assurer la sécurité des collaborateurs. Il relève que, si la volonté consiste à remettre de l'ordre sur l'ensemble du quai, ce ne serait de toute manière pas assez.

Un député PLR se montre très sensible à l'audition des habitants du quartier, soulignant qu'il y avait 2000 personnes par jour sur 800m et que cela était en effet ingérable. Une solution pourrait être trouvée avec une espèce de zone tampon plus silencieuse entre le hangar des TPG et les premières habitations, mais elle devrait aussi passer par la fermeture du parc, par exemple vers 20h. M. Barazzone précise une nouvelle fois que la plupart des parcs que la Ville ne sont pas fermés la nuit, mais il n'exclut toutefois pas que l'on imagine cette solution pour limiter les nuisances.

Ce même député considère pour sa part que, si l'on crée une zone de non-droit aménagée et sans fermeture nocturne, il est exclu de faire un parc à cet endroit. Il estime qu'il faut être cohérent au niveau du partage de la gestion de l'endroit entre le canton et la ville, en particulier dans un endroit dangereux, et être conciliant avec les nécessités des habitants. M. Barazzone souligne que ce sont les habitations de St-Jean qui prennent le gros du bruit et que la zone tampon, pour ces derniers, ne serait de toute manière pas efficace. Il répète que le foncier appartient à l'Etat et qu'il voit donc mal le Conseil administratif convaincre le Conseil municipal de dépenser un montant pour acheter la parcelle à la valeur de bilan et en plus de payer pour l'entretien. Il considère que l'on doit trouver un deal financièrement supportable, par exemple que le canton donne la parcelle gratuitement à la Ville et que cette dernière entretienne la zone ou fasse les travaux.

Une députée socialiste se demande si l'on ne doit pas dans un premier temps, discuter du principe de créer un parc et, dans un deuxième temps, aborder les thèmes relevant de la gestion, des collaborations, etc. Il y a donc des temps distincts à prendre en compte dans ce projet. M. Barazzone relève que l'on doit déjà se mettre d'accord sur le principe, mais aussi rapidement sur les collaborations et la gestion pour savoir si l'on a vraiment les moyens financiers de nos ambitions.

Un député Vert souligne que l'on ne parle que de l'extrême pointe de la Jonction et non du reste de la Jonction. Il s'agit d'un territoire réduit et il va être de toute manière difficile d'en faire autre chose. Il précise que, si l'on enlève l'usine Kugler, on devra alors dépolluer les lieux, ce qui va coûter extrêmement cher, à l'instar de ce qui s'est passé sur le site d'Artamis. Par ailleurs, il relève que M. Barazzone a mentionné que la Ville n'avait pas les moyens de gérer un parc de plus. Pour celui-ci, c'est en effet le cas, mais il s'agit de quelque chose qui doit être discuté.

Ce même député souligne que M. Pagani a indiqué en commission de l'aménagement qu'il était très favorable à la création de ce parc ; il désire savoir si M. Barazzone est au courant des négociations entre M. Pagani et le Conseil d'Etat. Celui-ci répond être au courant, mais ces mêmes négociations n'ont pas encore apporté à sa connaissance de résultats plus concrets. Ce député observe alors que M. Pagani a mentionné un prix de F 53 le m² et qu'il s'agissait déjà d'un prix trop cher pour la Ville ; il se demande ce qu'en pense M. Barazzone. Ce dernier ne peut pas se prononcer, car il n'a pas les éléments techniques à disposition.

Ce député demande encore si l'on pourrait faire autre chose qu'un parc à cet endroit. M. Barazzone précise qu'il n'a pas étudié la question, qu'il n'est pas opposé à la création d'un parc, qu'on l'a fait venir principalement pour des questions de nuisances et qu'il ne veut pas faire le rabat-joie, mais qu'il peut néanmoins y avoir une discrédance entre la théorie et la pratique, laquelle peut sans doute se régler. Il estime par ailleurs que l'on doit se poser la question de l'accès aux rives et considère que c'est hors de question que l'on donne une autorisation pour permettre un accès aux rives, compte tenu du courant puissant et de la différence de température de l'eau à cet endroit.

Un député UDC revient sur la question de zone. Il relève que cet endroit est déclaré zone inondable et s'interroge sur la problématique de la valorisation du site, si un parc ne se fait pas en ces lieux. M. Barazzone indique qu'il ne peut pas répondre à cette question, car il n'est pas au courant du statut de la zone inondable ; il n'est pas responsable de l'aménagement, ni les fonctionnaires qui l'accompagnent.

Poursuite des travaux

L'audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) est acceptée par 8 pour (1 EAG ; 3 S ; 1 V et 3 MCG) et 7 abstentions (4 PLR ; 2 UDC et 1 PDC) et celle de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève est acceptée par 5 pour (1 EAG ; 3 S et 1 V) et 10 abstentions (4 PLR ; 2 UDC ; 1 PDC et 3 MCG).

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), de M. Vincent Scattolin, chef de projet à l'office de l'urbanisme au DALE et de M. Pascal Chobaz, attaché de direction à l'office des bâtiments (OBA) au département des finances (DF)

Lors de son audition en date du 4 avril 2017, M. Hodgers souligne que les 3 objets soumis en commission des travaux portent sur la Pointe de la Jonction, mais qu'il s'agit en fait de deux secteurs distincts : la Pointe de manière générale et la pointe de la Pointe. Il relève que l'on peut soit les traiter de manière distincte, soit séparément. Concernant la pointe de la Pointe, il rappelle que le Conseil d'Etat est favorable à la création d'un parc public dans ce périmètre qui va au-delà du dépôt des TPG, lequel sera libéré dès que le site d'En Chardon sera actif, à partir de début 2019. Ce périmètre se situe en partie en zone inondable et il serait donc illusoire d'envisager des habitations ou d'autres structures plus lourdes à cet endroit. M. Hodgers observe en outre que le quartier de la Jonction est très urbain et que les zones vertes et d'accès à la nature n'y sont pas légion ; il considère qu'actuellement, la jonction des deux fleuves est un peu gâchée, contrairement à la transformation du quartier de la Confluence à Lyon, où l'on a justement valorisé la jonction des deux fleuves qui traversent la ville. Par ailleurs, il relève encore que la Ville de Genève a un service des parcs et des espaces publics et gère nombre de parcs, tandis que le canton n'a que quelques parcs, lesquels ne sont néanmoins pas les plus beaux.

La demande des pétitionnaires en vue de créer un parc est admise et même souhaitée par le Conseil d'Etat, au travers d'une volonté de transférer la parcelle concernée à la Ville, pour autant que cette dernière s'engage à organiser cet espace public. Cette opération est actuellement montée en collaboration avec l'OBA, notamment au travers d'études du sol et sur la valeur foncière du périmètre, qui est inscrite au bilan de l'Etat à F 60 le m² et, pour un petit bout, à F 250 le m². M. Hodgers relève que le Grand Conseil a renvoyé en commission le rapport sur le PL 11175. Il rappelle que l'on a déjà

démontré qu'il était pratiquement impossible d'atteindre le potentiel de 600 logements demandé par le PL. Des études avec des esquisses de ce que l'on pourrait faire sur le site montrent un potentiel d'environ 350 logements. La question du maintien du dépôt des TPG a été soulevée, en particulier la pertinence de la présence d'un tel dépôt dans un secteur considéré comme un joyau au cœur de la ville et dont le périmètre pourrait être consacré à tout autre chose. Il estime néanmoins que l'on a encore le temps pour se déterminer puisque la concession des TPG dure jusqu'à 2038 ; en ce sens, il se demande s'il vaut vraiment la peine que les élus de 2017 se prononcent maintenant sur un tel projet. Par ailleurs, il mentionne qu'actuellement, le Conseil d'Etat n'a pas de projet emblématique à mettre à cet endroit, même s'il avait par le passé caressé l'idée d'y mettre la Nouvelle Comédie ou encore la Cité de la Musique, projets pour lesquels on a finalement trouvé d'autres emplacements. Il souligne enfin qu'en termes d'exploitation, le fait de mettre les TPG plus loin est toujours moins bien, mais que le fait de figer définitivement les TPG sur le périmètre dès aujourd'hui bloquerait alors le quartier. Il évoque sa visite du Musée des Confluences à Lyon, qu'il considère comme un acte majeur architectural et urbanistique qui marque le territoire et l'identité de la ville. Il ajoute avoir l'intuition que la Pointe se prête tout de même à autre chose qu'à un simple dépôt de bus.

Questions des député-e-s

Concernant la pétition 1992, une députée PLR rappelle que la commission a auditionné M. Barazzone qui parlait des difficultés que la Ville aurait, le cas échéant, à entretenir un parc à cet endroit, en expliquant que la Ville avait déjà dû absorber dans leur parc de parcs le Parc Hentsch. Par ailleurs, concernant l'éventuelle cession évoquée par M. Hodgers, elle se demande s'il s'agirait d'une donation, d'une vente ou alors d'un PPP.

M. Hodgers précise que son interlocuteur à la Ville en matière d'aménagement du territoire est M. Pagani, lequel a manifesté un fort intérêt pour le projet de parc. Il relève qu'il est néanmoins parfois difficile de connaître la position de la Ville de Genève avant que le Conseil administratif ne tranche définitivement. Il affirme toutefois que le Conseil d'Etat est disposé à effectuer un transfert de la parcelle pour autant que la Ville réalise un parc, le gère et l'entretienne. Il souligne par ailleurs que lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil municipal a soutenu à l'unanimité le projet de parc et que c'est donc la première fois qu'il entend un quelconque bémol par rapport à ce parc. Il estime que la gestion d'un parc est certes une charge ; il ajoute que la question de la charge va se poser d'autant plus avec l'avènement du PAV, qui va créer énormément d'espaces communaux, puisqu'il y aura demain beaucoup plus de dégagements qui sont encore aujourd'hui des espaces sous

le domaine privé. Il considère que cela est fantastique pour les habitants, mais représente toutefois une vraie charge pour la commune. Il affirme ensuite que les conditions du transfert doivent donc encore être négociées. C'est parfois celui qui reprend qui remet en état, mais tout cela n'a pas encore fait l'objet d'une négociation.

Cette même députée indique que, lors des discussions avec la Ville, il avait été fait état de la dangerosité de la zone, compte tenu notamment du courant et des différences de températures de l'eau, mais également de la difficulté de gestion d'une telle zone en raison des problèmes de voisinage et des nuisances potentielles. Elle se demande donc quelle est la position du canton par rapport à ces éléments. M. Hodgers relève qu'un espace public peut être en effet source de nuisance et qu'un espace aux abords de l'eau représente une dangerosité, mais il souligne qu'il s'agit néanmoins de ce que souhaitent les Genevois. Il relève que le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé sur toutes ces questions et estime qu'il est en définitive positif de créer un parc afin de répondre aux demandes de la population. Il ajoute que l'on doit vraiment veiller à des espaces d'ouverture si l'on veut par ailleurs prôner la densité.

Un député UDC relève quant à lui que les TPG vont prochainement libérer leur couvert et se demande à qui revient la charge du démontage de ce couvert. M. Chobaz souligne que les TPG ont affirmé qu'ils n'envisageaient pas pour le moment assumer ces coûts, mais il estime pour sa part que l'Etat ne doit pas financer cette démolition, car il ne s'agit pas d'un bâtiment étatique ; cela fait au fond partie des éléments de discussion qui entreront en ligne de compte lorsque l'on calculera la valeur de la cession. M. Hodgers souligne pour sa part que la Ville devrait s'approprier le projet et pourrait être intéressée à garder une partie du couvert pour organiser par exemple un marché hebdomadaire de produits locaux.

Ce même député précise que M. Barazzone n'est pas contre l'idée d'un parc, mais qu'il se questionne quant à la charge que ce parc va entraîner pour la Ville de Genève. Il se demande donc, au cas où la Ville renoncerait au transfert, ce que l'Etat compte faire, sachant que le terrain est en zone de verdure et en zone inondable. Il craint que, si l'on ne fait rien du tout, l'on se retrouve avec une espèce de no man's land mal fréquenté. M. Hodgers indique que l'Etat n'a pas de plan B pour l'instant, car la Ville s'est toujours déclarée en faveur de la création de ce parc. Il pense que l'éventualité politique que la Ville renonce à se charger de ce parc est donc fort peu probable. Il reconnaît néanmoins que, le cas échéant, on ne pourrait pas faire grand-chose d'autre dans la zone.

Un second député UDC observe que les négociations avec la Ville durent depuis plus d'un an et se demande quand elles aboutiront. Pour M. Hodgers, la

prochaine étape sera de déterminer ces prochains mois les questions relatives à la gestion de la décontamination éventuelle ; on aura alors à disposition les éléments pour commencer à discuter de la négociation à proprement parler. Il rappelle que les TPG libèrent le dépôt en 2019 et qu'il convient donc de ne pas trop trainer.

Une députée socialiste observe que les négociations avec la Ville pourraient en effet aller très vite. M. Hodgers répond que c'est en effet le cas si tout le monde va très vite et que l'opération en matière foncière n'est pas particulièrement complexe. Cette même députée relève qu'il s'agit d'un lieu certes emblématique, mais qui nécessite toutefois un vrai concept, autant au niveau architectural que paysager. Ce que confirme M. Hodgers, précisant qu'il se prononce pour le moment en termes avant tout fonciers. Il ajoute en outre qu'il faut que la Ville s'approprie les lieux pour que l'on ne finisse pas avec un terrain vague, comme évoqué par un député UDC.

Un député PLR s'interroge sur la durée du droit de propriété sur cette partie-là du périmètre. M. Hodgers souligne qu'il s'agit aussi de l'année 2038. Ce même député se demande s'il existe des clauses de retour de la parcelle nue, car il relève que, si les TPG gardaient ce site, cela leur coûterait ; il y a donc matière selon lui à négociation sur les coûts de la démolition du dépôt. Il se demande même si, dans le cadre d'En Chardon, les TPG auraient dû prendre en compte la désaffectation de la Pointe. Pour M. Hodgers, il conviendrait en effet de vérifier les différents articles du projet de loi. M. Chobaz pense quant à lui que cela ne figurait pas dans le PL ; il a le souvenir que les TPG s'étaient engagés à libérer l'espace, mais pas forcément à démonter le bâtiment. Ce qui reste à contrôler. M. Hodgers ajoute qu'il conviendrait en outre de vérifier le coût d'entretien pour les TPG du couvert entre 2020 et 2038 afin d'explorer la piste évoquée par ce député.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, et de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable des opérations foncières à la direction du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

Lors de son audition en date du 9 mai 2017, M. Pagani relève qu'il a déjà été auditionné sur cette question par une autre commission. Il répète la position de la Ville de Genève : elle veut bel et bien acheter ce terrain à l'Etat pour le valoriser. Il observe que l'espace de verdure coupe à la moitié les hangars des TPG qui vont être prochainement enlevés. Il ajoute que cette zone est une zone inondable, ce qui s'est confirmé lors de la crue centenaire. La Ville a écrit à

l'Etat pour avoir des assurances sur la non-pollution du terrain pour ne pas se retrouver dans une situation comme celle d'Artamis, qui a coûté 50 millions en dépollution. Par ailleurs, il a aussi été demandé à l'Etat que les TPG renoncent à leur droit de superficie sur le site. Enfin, il précise qu'une fois en possession du terrain, la Ville pense organiser un concours d'architecture et éventuellement conserver un ou deux hangars pour arriver à quelque chose de semblable à ce qui s'est fait dans la ville de Nantes. Il précise en outre que la Ville est désormais propriétaire de la totalité du Sentier des Saules, alors qu'auparavant, la moitié de ce sentier appartenait à l'Office du tourisme.

M^{me} Fauconnet Falotti précise que ces discussions entre la Ville et l'Etat ont lieu depuis 2013, avec un engagement du DALE pour effectuer des études en vue de répondre aux questions de la Ville et pour voir dans quelle mesure les TPG sont à même de renoncer à leur droit de superficie qui dure normalement jusqu'à 2038. Elle souligne que la Ville est pour le moment toujours dans l'attente des précisions sur ces points pour faire avancer la négociation.

Questions des député-e-s

Une députée socialiste relève que le Conseil municipal a plébiscité dans son ensemble le projet de parc à la Pointe. Par ailleurs, elle rappelle que M. Barazzone, lors de son audition, a émis des réserves quant à l'entretien possible du parc par ses services. Elle désire savoir si la commission peut être rassurée sur ces points. M. Pagani indique qu'il ne comprend pas pourquoi M. Barazzone a affirmé cela puisque, dès que la Ville aura acheté le terrain, elle devra élaborer un projet et déposer une proposition au Conseil municipal, avec un crédit d'étude pour le concours, puis ensuite un crédit de réalisation qui inclura notamment le prix de l'entretien.

Un député Vert s'interroge sur le moment de la finalisation de l'achat de la parcelle. M. Pagani indique que le Conseil d'Etat a pris la décision formelle de vendre la parcelle, mais il ajoute que le problème est que M. Dal Busco qui est chargé de mettre en œuvre cette vente, ne le fait pas. M^{me} Fauconnet Falotti souligne les rencontres régulières avec les homologues du canton sur les questions foncières et que ces derniers n'avaient, jusqu'à très récemment, toujours pas d'informations supplémentaires à ce sujet à leur donner. M. Pagani précise que c'est l'OBA qui doit les renseigner. Il pense que la commission pourrait éventuellement faire des recommandations pour encourager la réalisation de cette vente, ce qui serait très agréable selon lui, tant pour les pétitionnaires que pour la Ville de Genève. M^{me} Fauconnet Falotti précise que la dernière réponse de l'Etat date du 21 décembre 2016.

Ce même député se demande si la Ville pourrait accepter un prix plus élevé que le « prix acceptable » évoqué en commission de l'aménagement. M. Pagani considère qu'il s'agit d'un cadeau empoisonné, car on ne peut rien faire d'autre sur ce terrain, que le site comprend des charges à assumer, etc., et donc qu'un prix plus élevé ne pourrait s'avérer acceptable.

Un député UDC demande si la Ville s'est adressée directement aux TPG. M^{me} Fauconnet Falotti précise que la Ville s'est adressée à l'Etat, mais qu'elle a demandé que l'Etat et les TPG se mettent d'accord sur la question du droit de superficie. Ce même député observe qu'il est clair que, dès que le dépôt d'En Chardon sera prêt, le couvert sera dégagé. Il ajoute que le droit de superficie néanmoins concerne l'ensemble du périmètre. M^{me} Fauconnet Falotti remarque qu'il est attendu que l'Etat dise quel périmètre sera libéré par les TPG et s'il va falloir, le cas échéant, morceler le DDP. M. Pagani ajoute que les TPG s'en iront en effet en 2018, car ils n'auront plus besoin du couvert. C'est néanmoins une autre question que de découper l'ensemble du DDP.

Une députée socialiste se demande, au cas où les négociations se passent bien, si M. Pagani se chargerait du terrain et des espaces publics ou alors si c'est M. Barazzone qui serait en charge. M. Pagani souligne que c'est lui qui est en charge des espaces publics, y compris des aménagements en surface, de l'achat de ces derniers et de la mise en route de l'exploitation, comme c'est le cas par exemple pour la Plaine de Plainpalais. Le Conseil municipal, en votant l'aménagement, vote un crédit qui inclut l'exploitation et l'entretien de la surface. C'est ensuite M. Barazzone qui se charge de l'entretien, mais grâce au vote du Conseil municipal, il a les postes nécessaires.

Un député PLR revient sur la question du morcellement des DDP. Il ajoute qu'il pourrait y avoir des conditions de sortie du DDP, si les TPG sortent avant 2038, et il désire avoir des précisions à ce sujet. M. Pagani répond qu'il ne connaît pas les détails.

Discussion de la commission des travaux et prises de position

Un député PLR relève que les invites de la motion ne sont plus vraiment d'actualité et il se demande donc si les auteurs entendent faire un amendement général pour cet objet. Un député Vert indique avoir déjà entendu ce point de vue à la commission de l'aménagement. Il relève que pour l'instant, on n'a toujours pas de parc malgré la volonté du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville. Il est donc important de continuer à aider ce processus, comme l'a conseillé M. Pagani, en montrant que le Grand Conseil est intéressé à avoir un parc sur cette partie du territoire. Il considère pour sa part que les invites de la motion sont encore valides.

Ce même député PLR souligne qu'il ne demande pas nécessairement de retirer la motion. Une députée socialiste rappelle qu'elle était rapporteuse sur le PL et qu'elle s'était arrangée, notamment avec le rapporteur de minorité PLR et les Verts, au sujet du traitement des différents objets, pour que l'on tende vers un consensus. Elle souhaite donc que l'on trouve une solution conjointe pour que l'on puisse avancer au niveau de l'aménagement de la Pointe. Elle relève que l'Etat et la Ville ont affirmé qu'il ne servait à rien de construire sur le bâtiment des TPG existant, car cela entraînerait potentiellement une cherté des loyers. Elle observe que le DALE et le département de l'aménagement de la Ville sont d'accord de travailler dans la même optique. Elle considère que l'on peut tout à fait dire que l'on accepte la motion, pour que l'Etat réponde de manière formelle et puisse dire avoir avancé sur certains points soulevés par la motion et qu'il reste encore du travail à effectuer sur d'autres aspects abordés. Elle pense qu'ainsi, l'on aura au moins travaillé dans l'intérêt des habitants, avec un peu de prospective sur les projets urbains.

Un député UDC considère que la proposition d'amendement général de la motion pourrait satisfaire son groupe, dans le but de la transformer en demandant à l'Etat de vendre au plus vite la parcelle à la Ville et de régler le problème. Toutefois, il indique être contre les autres invites, car il considère que la parcelle n'a pas d'autres vocations que d'être un parc public. Concernant la pétition, il estime que cette dernière n'a pas lieu d'être, car elle concerne exclusivement la Ville de Genève ; il précise que son groupe votera donc le dépôt de cette pétition. Il indique enfin être en faveur du projet de loi et qu'il ira dans le sens d'un amendement, s'il y a une entrée en matière.

Une députée socialiste indique que la pétition peut être renvoyée au Conseil d'Etat pour montrer que la commission appuie l'idée de créer un parc à la Pointe, notamment pour souligner le fait qu'il y aurait, avec la création d'un tel parc, une diminution des nuisances sur le Sentier des Saules. Elle pense que c'est aussi une manière de reconnaître qu'il y a un problème, mais que l'on propose quand même une solution qui va dans l'intérêt public. Concernant le PL, elle rappelle que son groupe s'est déjà exprimé et indique qu'elle ne reviendra pas en détails sur cet objet.

Un député MCG précise que son groupe souhaite que la pétition et la motion soit liées et remises ainsi au Conseil d'Etat, dans le but que ce dernier puisse avancer dans ses travaux sur la création d'un parc et ainsi éviter que le site abritant les hangars TPG ne devienne une zone de non-droit, et en outre, pour donner plus d'espace aux gens qui sont actuellement entassés le long du Sentier des Saules. Concernant le PL, il indique que son groupe s'y oppose, considérant qu'il est prématuré de réfléchir à ce qui se fera en 2040 ou 2045.

Un député PDC considère également que la pétition et la motion doivent être liées. Il propose un texte pour une invite unique de la motion, à savoir : « *invite le Conseil d'Etat à négocier avec la Ville la vente des terrains de la Pointe de la Jonction en vue de la création d'un parc public.* »

Le PLR se retrouve pleinement dans cette proposition. Un député Vert propose toutefois de rajouter cette invite aux autres, mais de ne pas supprimer toutes les autres. Il propose de simplement supprimer les invites 3 et 4. Concernant le PL, son groupe reste opposé, d'autant plus que le Conseil d'Etat a souligné qu'il serait dommage de bloquer la parcelle, car elle pourrait être utilisable à l'avenir pour créer quelque chose d'utile à la population.

Un député UDC indique qu'un député MCG a déposé une motion sur la signalisation et il considère donc qu'il conviendrait de supprimer l'invite de la motion concernant les signalisations. Ce député Vert désire s'assurer qu'il y avait bien des invites spécifiques sur la signalisation dans l'objet voté. Ce que confirme le député MCG en question.

Un député PLR estime que, puisque la Ville de Genève est désormais propriétaire du Sentier des Saules, que les négociations avec la Ville sont déjà en cours et que la Ville de Genève entend organiser un concours pour l'aménagement, ce qu'il approuve car il s'agit d'une solution plus simple, il serait mieux de viser une invite unique pour la motion. Dans le cas contraire, il affirme que son groupe refusera la motion. Concernant le PL, il indique qu'il le refusera à titre personnel.

Délibérations

Le président met aux voix le PL 11175 :

Entrée en matière :

Pour : 2 (2 UDC)

Contre : 12 (1 EAG ; 3 S ; 1 V ; 3 PLR ; 1 PDC et 3 MCG)

Abstentions : 1 (1 PLR)

L'entrée en matière du PL 11175 est refusée.

Concernant la motion 2213, le président de la commission des travaux met aux voix le remplacement des invites par une invite unique libellée comme suit : « *invite le Conseil d'Etat à négocier avec la Ville la vente des terrains de la Pointe de la Jonction en vue de la création d'un parc public.* »

Cet amendement est accepté par 8 pour (1 PDC ; 4 PLR ; 1 S et 2 UDC) et 7 abstentions (1 EAG ; 3 MCG ; 2 S et 1 Ve)

La motion 2213 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité, soit 15 pour (1 EAG ; 3 S ; 1 V ; 1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC et 3MCG).

Le président met aux voix le renvoi de la pétition 1992 au Conseil d'Etat :

Pour : 9 (3 MCG ; 1 PDC ; 1 EAG ; 3 S et 1 Ve)

Contre : 1 (1 UDC)

Abstentions : 5 (4 PLR et 1 UDC)

La pétition 1992 est renvoyée au Conseil d'Etat.

Le principe d'un rapport unique sur les 3 objets tient d'une part à la teneur des débats quant au renvoi en commission des travaux des rapports sur la motion 2213 et le projet de loi 11175, et d'autre part au fait que la commission des pétitions a accepté de renvoyer la pétition à la commission des travaux pour un traitement conjoint avec les autres objets.

Le président soumet au vote le principe du rapport unique pour les 3 objets :

Pour : 13 (3 S ; 4 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG et 1 PDC)

Contre : 1 (1 Ve)

Abstention : 1 (1 EAG)

Le principe du rapport unique est accepté.

Projet de loi (11175-B)

ouvrant un crédit d'étude de 500 000 F pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 500 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude de l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction.

² L'étude doit porter sur la réalisation d'un quartier mixte, composé principalement de logements, mais également d'activités commerciales, de bureaux, de loisirs et d'espaces publics de qualité.

³ Le nouveau quartier doit intégrer le dépôt TPG préexistant, notamment par l'édification des logements au-dessus et autour de celui-ci, en hauteur.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit d'étude est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2014 sous la rubrique [l'identification finale de la rubrique budgétaire sera effectuée au plus tard lors du vote du projet de loi par le Grand Conseil].

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Suivi des travaux d'étude

Le Grand Conseil est régulièrement tenu informé de l'avancement des études.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Proposition de motion (2213-B)

pour un parc public à la pointe de la Jonction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- la plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PL1 Jonction » ;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve) ;
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction ;
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière ;
- le succès et la fréquentation depuis 3 ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction ;
- la libération par les TPG du site entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue en 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à « En Chardon », actuellement en cours de construction ;
- la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée de l'Etat de Genève, 5% propriété privée de la Ville de Genève) ;
- le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues ;
- les zones d'affectation actuelles du site (70% zone de verdure, 30% zone 3 ordinaire) ;

invite le Conseil d'Etat

à négocier avec la Ville la vente des terrains de la Pointe de la Jonction en vue de la création d'un parc public.

Pétition (1992-A)

pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction

Mesdames et
Messieurs les députés,

Compte tenu que :

- le couvert des TPG situé en aval de l'Usine Kugler à la Pointe de la Jonction sera vidé de ses autobus à la fin de l'année 2018 (déménagement au dépôt en construction d'En-Chardon à Vernier) ;
- le quartier de la Jonction manque cruellement d'espaces verts et sa densification se poursuit ;
- la population genevoise afflue massivement aux bords du Rhône durant la période estivale et qu'elle souhaite plus d'espaces de détente.

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre pour réaliser un parc public dès 2019, dans le cadre d'une démarche participative avec les habitant-e-s, usagers-gères et associations concernées.

N.B. 5475 signatures
Forum Pointe de la Jonction
p.a. David Simonin
Rue Chabrey 19
1202 Genève